

Retraite complémentaire Arrco
Valeur du point au 1^{er} avril 2014

Le 11 mars, les partenaires sociaux gestionnaires du régime de retraite complémentaire des salariés, réunis en Conseil d'administration, ont décidé de maintenir la valeur du point Arrco au même niveau que l'an passé, soit **1, 2513 €** au 1^{er} avril 2014.

Dans un contexte de dégradation des comptes des régimes, en raison d'une croissance économique très faible, l'accord du 13 mars 2013 a prévu, concernant les exercices 2014 et 2015, que la valeur de service des points Agirc et Arrco devrait être établie « en fonction de l'évolution moyenne des prix hors tabac, moins 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue ».

La prévision d'inflation contenue dans la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 étant de 1,3 %, la revalorisation devrait être de 0,3 % (1,3 % - 1%) sur l'ensemble de l'année 2014.

Toutefois, l'inflation constatée sur 2013 ayant été moins forte que prévue (0,74 % réalisé au lieu de 1,75 %), un correctif de - 1,01 % serait à appliquer pour compenser la surestimation de l'année précédente. Si ce correctif était mis en oeuvre, il aboutirait à une diminution des retraites.

Pour éviter cette situation, les partenaires sociaux ont fait jouer la clause de sauvegarde prévue dans l'accord qui indique que le taux ne peut être inférieur à 0 %. La valeur du point reste donc maintenue à son niveau de l'an passé.

>> Les chiffres clés 2012 de l'Arrco >>

L'Arrco, Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés, a été créée en 1961.

Nombre de cotisants : 18,1 millions

Nombre de retraités : 11,8 millions

Ressources : 39,5 milliards d'euros

Charges : 41,9 milliards d'euros

Résultat net global : - 986 millions d'euros